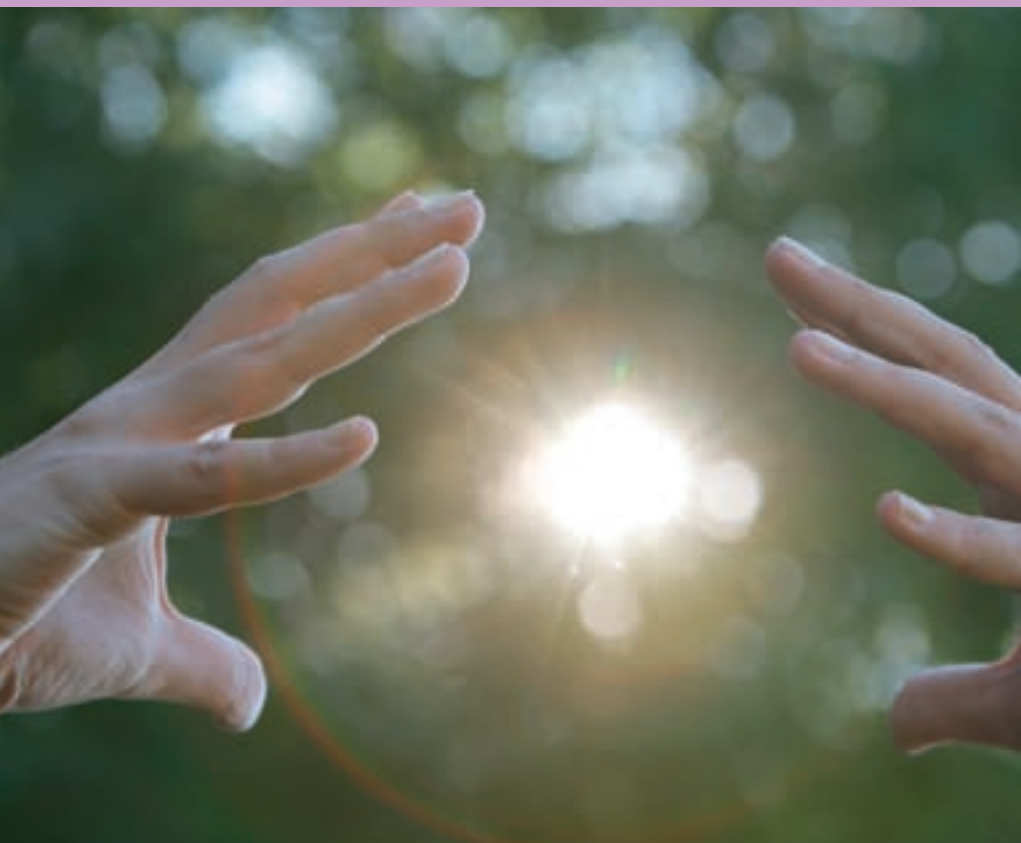


Les Jardins de NONÈRES

Entreprise Adaptée Départementale (EAD)

LIVRET D'ACCUEIL



Les Jardins
de Nonères

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'Entreprise adaptée départementale des Jardins de Nonères.

C'est avec plaisir que nous vous accompagnerons ces prochaines années dans la construction de votre projet professionnel, en travaillant au plus près de vos aspirations et compétences.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil tous les renseignements pour vous guider dans votre vie quotidienne au sein de la structure. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Marie-Noëlle Chabrolle
Directrice de l'Entreprise adaptée départementale

Ouvert en 1990, l'EAD de Nonères est un établissement public dépendant du Conseil général des Landes.

L'établissement accueille des travailleurs handicapés orientés par la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH). Depuis la loi de 2005, d'autres organismes sont devenus des prescripteurs de l'orientation professionnelle : CAP Emploi et la Mission Locale. L'EAD de Nonères propose des activités professionnelles et sociales en lien avec l'autonomie des personnes accueillies.

Une Entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire du travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés, lesquels peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans les conditions adaptées à leurs possibilités.

Les travailleurs employés par une Entreprise adaptée ont le statut de salarié. Leur contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée. Ils perçoivent un salaire fixé compte tenu de l'emploi qu'ils occupent par référence aux dispositions réglementaires ou conventionnelles applicables dans la branche d'activité, qui ne peut être inférieur au SMIC.

L'Entreprise adaptée doit permettre une insertion et une promotion professionnelle tenant compte de l'handicap du travailleur. Elle peut servir de tremplin ou passerelle vers des emplois dans des entreprises non adaptées.

Selon les nécessités de production, les Entreprises adaptées peuvent embaucher des salariés valides dans la limite de 20 % de leur effectif.

Vous arrivez à l'EAD, voici votre parcours

Phase 1 : une évaluation en milieu de travail (EMT) de 15 jours suivie d'un bilan

Phase 2 : un contrat à durée déterminée de 3 mois (CDD) suivi d'une évaluation

Phase 3 :

- soit le renouvellement d'un contrat à durée déterminée
- soit un contrat à durée indéterminée

Organigramme

Direction

Fonctions support

- responsable de pôle,
- assistante sociale,
- psychologue,
- gestion/mission,
- comptabilité,
- secrétariat.

Activités professionnelles

Pôle jardins - espaces verts

- 1 responsable
- 3 techniciens secteur Mont-de-Marsan
- 3 techniciens secteur Saint-Paul-lès-Dax

Pôle horticole

- 1 responsable

Production floriculture

- 2 techniciennes

Production pépinière

- 1 technicienne

Accueillir

Vous serez accueilli par :

- > le responsable de recrutement,
- > le responsable de pôle,
- > le technicien référent.

Vous serez informé :

- > du fonctionnement de l'entreprise,
- > du règlement intérieur,
- > du livret d'accueil.

Évaluer - Former

- > Évaluation annuelle par le technicien référent,
- > Réunion de synthèse en présence du technicien référent et de l'équipe psychosociale,
- > Élaboration du projet professionnel
- > Formation dans le cadre du travail par le technicien,
- > Formation de groupe impulsée par l'entreprise,
- > Formation individuelle à la demande du salarié.

Accompagner

- > Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- > Stage en milieu ordinaire,
- > Prestation individuelle dans un établissement public ou privé,
- > Insertion en milieu ordinaire de travail.

Service du personnel

La gestion administrative du personnel est effectuée par le pôle secrétariat et comptabilité qui sont chargés :

- > d'établir les contrats de travail,
- > de l'inscription aux caisses de retraite,
- > de la paie,
- > du suivi administratif des arrêts maladie,
- > des démarches pour l'inscription à la restauration.

Médecine du travail

À votre arrivée vous devez passer une visite médicale d'embauche :

- > une fois par an, une visite médicale périodique qui a pour but de confirmer l'aptitude du salarié à son poste de travail,
- > une visite est systématiquement programmée au retour :
 - arrêt maladie > 1 mois,
 - accident du travail > 15 jours,
 - reprise à l'issue d'un congé maternité.

Horaires de travail

du lundi au vendredi

8h - 12h30 / 14h - 17h30

Horaires modulables selon les ateliers

*Une récupération du temps de travail (RTT)
toutes les deux semaines.*

Restauration

Vous avez la possibilité de déjeuner à :

Mont-de-Marsan

Le restaurant administratif AGRAD se situe en face du Conseil général des Landes.

Saint-Paul-lès-Dax

Le restaurant à l'ESAT Aquitaine meuble se situe en face des locaux de travail.

Mutuelle Santé

Selon votre poste de travail, vous dépendez de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Dans le cadre de la CPAM, vous aurez la possibilité de choisir votre mutuelle.

Dans le cadre de la MSA, après 6 mois d'ancienneté, vous serez dans l'obligation d'adhérer à la mutuelle AGRICA.

Toutes les informations concernant la mutuelle vous seront communiquées par l'assistante sociale de l'établissement.

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Les **délégués du personnel**

Les délégués du personnel ont pour mission de représenter le personnel de l'entreprise auprès de la direction et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail : code du travail, convention collective...

Ils sont élus pour un mandat de 4 ans, renouvelable.

Le **comité d'entreprise**

Les élus du comité d'entreprise assurent la gestion de diverses œuvres sociales, culturelles, peuvent organiser des activités, des manifestations.

Ils disposent pour se faire, des moyens matériels et financiers nécessaires.

Ils sont élus pour un mandat de 4 ans, renouvelable.

Le **Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Le CHSCT est une institution représentative du personnel qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'entreprise et à l'amélioration des conditions de travail.

Ils sont élus pour un mandat de 4 ans, renouvelable.

LES MÉTIERS

L'EAD de Nonères vous apporte une ouverture sur le monde du travail au travers d'un accompagnement professionnel et social.

Les activités professionnelles sont proposées dans des domaines très variés : secrétariat, mécanique, espaces verts, floriculture.

Le **secrétariat**

Deux salariées occupent ce poste, encadrées par une secrétaire de direction. Elles disposent d'un bureau équipé d'un poste informatique, imprimante, photocopieur et fax

> Tâches principales :

- Accueil téléphonique et physique,
- Enregistrement du courrier,
- Classement et organisation de documents,
- Communication en interne et en externe,
- Polyvalence sur des tâches administratives.

» Ce métier nécessite

- la connaissance de l'outil informatique,
- la discrétion
- le sens de l'accueil
- l'intérêt pour le travail en équipe.

L'atelier **mécanique**

Cet atelier est géré par 2 salariés sous la responsabilité du responsable du Pôle jardins et espaces verts. Ils disposent d'un atelier aménagé avec les équipements nécessaires pour réaliser leur travail.

> Tâches réalisées :

- Entretien et réparation du petit matériel (tondeuses, tondeuses auto-portées...),
- Entretien des véhicules de chantier,
- Intervention en maintenance des bâtiments,
- Entretien du parc automobile.

» Cet atelier nécessite

- la connaissance de l'entretien du matériel parc et jardin,
- la compétence et l'autonomie professionnelles,
- le respect des règles de sécurité,
- le sens du travail en équipe.



LES MÉTIERS

Les ateliers **jardins et espaces verts**

Les six équipes de travail sont composées de six salariés encadrés par un technicien.

Elles disposent d'un camion double cabine, d'une remorque, de tondeuses, de taille-haies...

Cet atelier est spécialisé dans la création et l'entretien de jardins d'établissements publics et privés et de jardins de particuliers.

> Travaux :

- Création de jardins et parcs,
- Jardin minéral,
- Plantation et taille d'arbustes, d'arbres et de haies,
- Engazonnement et tonte de pelouse,
- Remise en état de terrain...

Les prestations sont réalisées à partir d'un devis signé entre le client et l'EAD.
Les interventions peuvent être ponctuelles ou annuelles.



» Cet atelier nécessite

- l'amour du travail en extérieur,
- le respect des règles de sécurité,
- une bonne condition physique,
- le sens du travail en équipe,
- le sens de l'accueil et le respect des clients.



La production **floriculture**

Le Pôle horticole est composé d'un atelier de production floriculture et d'un atelier de production pépinière. Les salariés sont amenés à travailler sur ces 2 ateliers selon les besoins. Cette production se développe sur un site regroupant 4 000 m² de serres chauffées et de tunnels.

> Principales productions :

- Géraniums,
- Plantes à massifs annuelles et bisannuelles,
- Plantes fleuries,
- Plantes vertes,
- Plantes vivaces et aromatiques.

> Principaux clients :

- Mairies, collectivités, jardinerie, grande distribution, particuliers,
- Décorations florales pour diverses manifestations (location ou vente),
- Entretien des plantes vertes (établissements, administrations...).

» Cet atelier nécessite

- l'amour du travail à l'extérieur,
- le respect des règles de sécurité,
- une bonne condition physique,
- la compétence et l'autonomie professionnelles,
- le sens du travail en équipe,
- le sens de l'accueil et le respect des clients.

LES MÉTIERS

La production **pépinière**

Les salariés de cet atelier mettent en production une gamme de plus de 300 variétés de végétaux sur une surface de 6000 m² permettant de créer, d'aménager et d'améliorer les parcs et jardins.

> Principales productions :

- Arbres et palmiers,
- Arbustes,
- Conifères,
- Plantes de terre de bruyère,
- Plantes grimpantes
- Plantes de haies.

> Principaux clients :

- Mairies, collectivités, jardinerie, grande distribution, particuliers,
- Décorations florales pour diverses manifestations (location ou vente).

>> Cet atelier nécessite

- l'amour du travail à l'extérieur,
- le respect des règles de sécurité,
- une bonne condition physique,
- la compétence et l'autonomie professionnelle,
- le sens du travail en équipe,
- le sens de l'accueil et le respect des clients.

Les prestations **individuelles**

Les salariés sont mis à disposition dans un établissement public, privé ou dans une collectivité. Sous contrat avec l'entreprise adaptée départementale, ils sont suivis par un encadrant, en collaboration avec les responsables et le personnel de la structure d'accueil.

Ce secteur est un premier pas vers l'insertion en milieu ordinaire du travail. La durée du contrat ne peut excéder 2 ans.

> Types de prestations :

- Entretien de jardins et espaces verts,
- Productions floriculture et pépinière,
- Entretien et petites réparations,
- Nettoyage de locaux et lingerie,
- Secrétariat...

>> Cet atelier nécessite

- la compétence et autonomie professionnelles,
- l'autonomie dans les déplacements,
- le sens du travail en équipe,
- le respect des règles de sécurité.



Entreprise Adaptée Départementale (EAD)

1276 avenue de Nonères

40000 Mont-de-Marsan

Tel. : 05 58 06 73 04

Fax : 05 58 06 19 41

Mél. : jardins.noneres@cg40.fr

www.landes.org

Antenne EAD

421 village d'entreprises

avenue Denis Papin

40990 Saint-Paul-lès-Dax

1 PLAN DE SITUATION

← vers Bordeaux
av Henri Farbos



2 SITUATION SUR SITE

